



Monsieur
Guy Parmelin
Conseiller fédéral
Palais fédéral Nord
3003 Berne

gever@blw.admin.ch

Lausanne, le 11 décembre 2023

Consultation - Modification de la loi sur l'agriculture (mise en œuvre de la motion 19.3445 du groupe BD « Indemniser équitablement le conjoint ou le partenaire enregistré d'un exploitant agricole en cas de divorce »)

Monsieur le Conseiller fédéral,

Nous vous faisons parvenir la prise de position d'AGORA, organisation faitière de l'agriculture romande, dans le cadre de la consultation mentionnée en objet.

Comme vous l'indiquez dans le rapport explicatif, le poids économique des femmes – puisque ce sont majoritairement des hommes qui sont chefs d'exploitation – s'accroît dans les exploitations agricoles. Si la couverture sociale et financière de la partenaire s'est améliorée ces dernières années, c'est, en premier lieu, parce qu'elles travaillent bien souvent à l'extérieur. Si l'on observe aussi une évolution positive sur les exploitations où la partenaire ne travaille pas hors de l'exploitation et même si on peut encore s'attendre à une progression avec la mise en œuvre de la protection sociale dans le cadre du train d'ordonnances 2024, des améliorations peuvent – et doivent – encore être apportées.

Aussi, nous soutenons la proposition de modification de la Loi sur l'agriculture telle que mentionnée dans le cadre de la présente consultation, bien que cela ne permette pas de toucher toutes les exploitations. Pour ce faire, il faudrait modifier plusieurs autres lois (LDFR, LBFA, CC, ...) ce à quoi nous nous opposons fermement.

En cas d'acceptation de cette proposition, il est indispensable que le Conseil fédéral suive les recommandations faites par la branche et en particulier celles de l'USP pour la proposition 1b « Obligation pour l'octroi de crédits d'investissement (CI) / aide initiale » :

- a. Conseil commun ou
- b. Preuve du versement d'un salaire en espèces / partage du revenu ; concerne : ordonnance sur les améliorations structurelles (OAS)

Les mesures de sensibilisation et d'information au moyen de publications professionnelles (propositions 1a et 2b), si elles incombent en grande partie à la branche, doivent aussi faire l'objet d'un soutien financier de la Confédération et être élargies à d'autres secteurs. Elles doivent impérativement être intégrées au niveau des formations supérieures (brevet,

maîtrise, etc.) d'autres branches, comme cela devrait se faire dans le cadre de la révision de la formation supérieure agricole. Dans ce sens, la Confédération doit elle-même jouer un rôle auprès des organisations faïtières et du SEFRI.

Nous vous remercions de nous avoir permis de prendre part à cette consultation et vous invitons à prendre en compte les remarques qui précèdent. Nous vous adressons, Monsieur le Conseiller fédéral, nos salutations les meilleures.

AGORA

A blue ink signature of Bernard Leuenberger, consisting of stylized, overlapping letters.

Bernard Leuenberger
Président

A blue ink signature of Loïc Bardet, written in a cursive style.

Loïc Bardet
Directeur